



La lettre d'information de  
Luberon Nature  
**FÉVRIER 2023**

### EDITO

Les feuillets du calendrier 2023 ont à peine commencé à s'égrener que l'équipe de LN s'est déjà attelée aux premières actions qui vont jalonner son organisation au cours de l'année. Chacun en a conscience, dans ce monde qui a profondément évolué au cours des ces 3 dernières années, l'efficacité de nos actions à combattre le réchauffement climatique constitue l'une des clés de notre avenir. Ainsi, jamais la présence et l'engagement de LN n'auront été, au niveau de ce territoire dans lequel il fait encore si bon vivre, aussi essentiels. Jamais cet engagement, que ce soit au niveau du nombre d'affaires en cours que des manifestations pour informer, participer, conseiller, n'aura été aussi fort. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que vous puissiez, en confiance, continuer à nous apporter votre soutien et à diffuser notre message autour de vous. Nos adhérents sont notre force, nous vous l'avons toujours rappelé.

Vous aurez pu constater l'impact des dernières actions que nous avons menées, toujours dans un esprit de respect et de concertation avec:

- le Sirtom pour que notre environnement soit respecté et des comportements plus vertueux adoptés,
- la très forte implication de LN sur le projet photovoltaïque de Roussillon reprenant tous les manquements et insuffisances de ce dossier tant au plan du droit administratif que sur le plan des enjeux de biodiversité.
- les résultats positifs enregistrés sur les dépôts de matières à re-traiter,
- la lutte contre la pollution lumineuse qui, en pleine crise énergétique, se déploie peu à peu au niveau des mairies,
- la préservation de la forêt, qui, fragilisée, va connaître une profonde mutation.
- le Château de l'Environnement qui est l'objet de nombreux débats actuellement

Nous y ajouterons le pastoralisme et la biodiversité qui, alors que les nouvelles réglementations sur le zéro artificialisation peinent à se mettre en place, doivent forcément se trouver au cœur de nos préoccupations. Notre première manifestation en 2023 sera donc sur cette thématique.

Nous vous engageons à rester à nos côtés et à participer en tant qu'acteurs locaux aux travaux que cette équipe mène au quotidien dans le sens de l'intérêt général.

Que 2023 soit propice au développement de notre mission.

## **RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DE LA VIE LOCALE**

### **LES 3 JOURS D'ECOPPEDE 7-9 OCTOBRE 2022**

Participation de Luberon Nature au débat "Réduire, Réutiliser, Recycler: quelles actions? quels moyens?"

### **CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAUCLUSE**

Luberon Nature, administrateur du CAUE Vaucluse a participé à la réunion de son Conseil d'Administration le 6 décembre 2022.

### **CONSEIL DE JURIDICTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AVIGNON**

Monsieur le premier vice-président, président par intérim du tribunal judiciaire d'Avignon et Madame la procureure de la République près le tribunal judiciaire d'Avignon ont convié les associations Luberon Nature et FNE Vaucluse au conseil de juridiction du 09 décembre 2022 au Tribunal judiciaire d'Avignon dont la thématique a porté sur la lutte contre les atteintes à l'environnement.

### **ASSEMBLEE GENERALE D'ECOPPEDE LE 20 JANVIER 2023**

## **RENCONTRES AVEC LES ÉLUS ET ACTEURS ASSOCIÉS**

### **SALON DES MAIRES A PARIS LES 22 & 23 NOVEMBRE 2022**

Rencontre avec des entreprises prestant pour les communes (antennes-relais, assainissement, gestion des déchets...)

### **RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ORGANISÉE PAR LA MAIRIE DE MÉNERBES LE 20 DÉCEMBRE 2022**

Participation à la réunion publique d'information organisée par la mairie de Ménerbes portant sur 2 projets en cours:

- création d'une Maison du Patrimoine dans l'ancienne mairie,
- construction d'un bâtiment de 24 logements et 4 commerces sur un terrain

communal.

Ces 2 projets avaient été auparavant dénoncés par l'association Protégeons Ménerbes.

### **ECHANGE AVEC LE SENATEUR JEAN BAPTISTE BLANC**

Luberon Nature très impliqué dans la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation des terres agricoles réalise un point régulier avec le sénateur Jean-Baptiste BLANC qui a élaboré une proposition de loi visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au coeur des territoires.

## **DOSSIERS**

### **LA ZAC DES HAUTS BANQUETS À CAVAILLON**

Chaque jour disparaît dans le Vaucluse l'équivalent d'un terrain de foot en terre agricole. Le 84 est en phase de devenir le département le plus urbanisé de France ! Depuis plus de trois ans, un collectif de plus de 25 organisations et associations dont LUBERON NATURE tente de lutter contre l'artificialisation de ces terres agricoles. Rien que la ZAC des Hauts Banquets (Cavaillon et Cheval Blanc) vient de condamner à l'urbanisation plus de 120 hectares de ces terres.

Plusieurs procédures ont été et sont engagées pour s'opposer à ce projet ; la dernière en date concerne le recours contentieux déposé auprès du Tribunal Administratif de Nîmes contre le Permis de Construire délivré par le Maire de Cavaillon relatif un entrepôt de 41 000 m2 pour le compte de la Société FP CAVA DÉVELOPPEMENT agissant selon toute vraisemblance pour le compte de l'entreprise RAJA.

#### **APPEL A DONS :**

<https://www.helloasso.com/associations/avec-ecologie-citoyenne-en-pays-cavaillonnais/formulaires/1>

### **SUD LUBERON : LES ACTIONS CONTRE LES DÉCISIONS DES MAIRES AUGMENTENT**

Ansouis, Puyvert, Lourmarin... de plus en plus de citoyens se rassemblent en collectifs ou associations pour combattre tantôt des projets hôteliers démesurés, tantôt pour lutter contre des activités de recyclage illégales défendues par certains Maires au mépris des règles d'urbanisme en vigueur, tantôt pour s'opposer à la création de lotissements à la justification économique douteuse, tantôt pour trainer en correctionnel des industriels indécents.

Tous ces projets sont menés au mépris de l'environnement des riverains, de la protection des nappes phréatiques, des obligations de la sauvegarde des terres agricoles, de la protection du patrimoine architectural, des règles de sécurité en zone inondable, etc...

Autant de domaines qui entrent dans le cadre des missions de Luberon Nature. Notre association se félicite ainsi de la confiance qui lui est témoignée lors des demandes de plus en plus nombreuses de concours et assistance qui lui sont adressées.

## **LE CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT DE BUOUX: COMMUNIQUÉ DE PRESSE DIFFUSÉ LE 24 JANVIER 2023**

**Château de l'environnement de Buoux, le Parc naturel régional du Luberon a-t-il perdu sa vocation ?**

Le Parc naturel régional du Luberon s'apprête à mettre en œuvre **un projet des plus surprenants** concernant le Château de l'Environnement de Buoux, dont il est propriétaire, et ce **dans la plus grande discrétion** et sans la moindre concertation au niveau local. Ce projet a de quoi susciter les plus vives inquiétudes. Selon les quelques informations qui ont pu filtrer, le projet prévoit de transformer le château de l'environnement de Buoux, classé Monument historique et immergé dans une nature encore préservée, en un « **lieu touristique incontournable** » : hôtel 3 étoiles, jardin à la française, boutique, musée, restaurant, parcours, accrobranche et escape game. Baptisé «centre d'interprétation des patrimoines naturels et culturels », il aura pour objectif d'attirer **45 000 visiteurs par an** et de générer un **chiffre d'affaires de 1,6 M€**. Cela coûterait 9 M d'euros pour une ouverture prévue en 2024 ou 2025.

Des **citoyens réunis en collectif s'opposent** à ce projet et craignent que le Parc soit en train de se détourner en catimini de son rôle.

Pour accueillir 45 000 visiteurs supplémentaires par an sur le site, il est prévu d'élargir la voirie, d'établir des parkings sur des espaces de prairies naturelles. On imagine les **conséquences pour la biodiversité**. Des jardins à la française - exemple désastreux de domestication de la nature – seront aménagés, de surcroît financés par les mesures compensatoires de la rocade de contournement d'Avignon (en total détournement de l'esprit de ces mesures). Pour l'hébergement haut de gamme, la restauration et les jardins, de **grandes quantités d'eau seront nécessaires**, alors que le territoire est déjà soumis à de fortes contraintes hydriques. Enfin l'un des derniers chevriers, qui depuis plus de 40 ans utilise les pâturages du château, a dû **lutter pour la survie de son activité** contre le Parc naturel régional du Luberon qui souhaitait lui retirer toutes ses terres en fermage. **Le collectif s'inquiète vivement de voir le Parc se détourner de sa mission de préservation de la biodiversité et de développement durable du territoire.**

Ce château a joué, depuis 1986, un rôle majeur de **transmission des patrimoines naturels et culturels du territoire aux populations locales**. C'est une des missions fondamentales du Parc comme le souligne sa charte. Il a accueilli, pendant 25 ans, une soixantaine de classes et 1 500 élèves par an. Il est donc **un outil inestimable d'éducation à l'environnement**. Même si les rares informations qui ont filtré indiquent que cet accueil sera maintenu, le collectif s'interroge sur les conditions dans lesquelles la cohabitation avec **un acteur privé du tourisme** sera possible. **Le collectif s'inquiète vivement de voir, là aussi, le Parc se détourner de ses engagements éducatifs, sociaux et environnementaux.**

**Alors, est-ce bien là le rôle d'un Parc naturel régional ? Le Parc naturel régional du Luberon ne**

prend-il pas discrètement une voie bien éloignée de ses missions initiales ? Pour toutes ces raisons, le collectif organise le 11 février à 10 h - en extérieur- au Château de l'environnement de Buoux une réunion publique pour informer tous les habitants et usagers de ce lieu. Nous invitons à cette occasion la présidente du Parc et du département Dominique Santoni et les acteurs de ce projet à venir répondre aux questions des habitants et des usagers....

Contact : Collectif Buoux – [collectifbuoux@gmail.com](mailto:collectifbuoux@gmail.com)

La pétition pour la sauvegarde du Château de l'environnement de Buoux :

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/sauvegards-chateau-environnement-buoux/200491>

### **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE À ROUSSILLON: UN NOUVEAU SUCCÈS POUR LUBERON NATURE !**

Pour mémoire, la cour administrative d'appel de Marseille a, par arrêt du 28 décembre 2021, prononcé une décision de sursis à statuer sur les recours intentés contre les deux permis de construire délivrés le 11 mai 2017 par le Préfet de Vaucluse pour la construction de la centrale photovoltaïque au sol en litige, exigeant, « *outré l'avis de l'autorité environnementale recueilli à titre de régularisation, une nouvelle étude d'impact prenant notamment en compte les défrichements nécessités par la réalisation du projet de centrale photovoltaïque au sol et le périmètre exact du projet* ».

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle enquête publique a été organisée. Les plaignants - M. Antony Tyler et Mme Charlotte Andsager -, Luberon Nature et de nombreux adhérents se sont fortement mobilisés pour produire à cette enquête de très nombreuses observations notamment sur les graves insuffisances sur les enjeux de biodiversité dont :

- Complément à l'étude d'impact de mars 2022 très superficiel.
- Défrichements successifs de près de 2 hectares ne pouvant pas avoir eu de conséquences majeures sur la biodiversité de l'emprise du projet ainsi que sur la fonctionnalité du site.
- Données d'observation datant de douze ans rendant impossible qu'une enquête publique aussi importante soit basée sur des éléments aussi anciens et incomplets.
- Études d'impact incomplètes et surtout ne respectant pas certaines obligations légales !
- Présence d'une population de Pélobates cultripèdes *Pelobates cultripes*, espèce classée « en danger critique d'extinction » !

Malgré ces éléments, l'enquêteur a émis un avis favorable !

La très forte mobilisation des plaignants, de Luberon Nature et de leur avocat s'est traduite par la production d'un Mémoire destiné à la cour administrative d'appel de Marseille reprenant tous les manquements et insuffisances de ce dossier tant au plan du droit administratif que sur le plan des enjeux de biodiversité.

Cette cour a finalement rendu son jugement le 5 janvier dernier par lequel elle annule purement et simplement tous les arrêtés du préfet de Vaucluse de juin 2019 et mai 2017 portant sur les permis de construire.

Luberon Nature se félicite de ce succès et tient à remercier M. Antony Tyler et Mme Charlotte Andsager, M. Jean-Marine Desprez, naturaliste dont l'apport a été déterminant et tous les adhérents et non adhérents pour leur contribution.

## EVÉNEMENTS

### **COLLOQUE ORGANISÉ PAR LUBERON NATURE À ROUSSILLON LE 10 MARS 2023 SUR LE PASTORALISME : UN MODÈLE À PRÉSERVER POUR LE BIEN DU LUBERON ET DE LA PLANÈTE**

L'Association organise un colloque consacré au Pastoralisme pour sensibiliser les adhérents, le grand public, les élus et de nombreux autres acteurs à son importance et à l'intérêt d'œuvrer pour sa pérennité dans le territoire du Luberon.



En effet, le Pastoralisme est fragilisé par de nombreux maux pouvant obérer son avenir. Les difficultés croissantes subies par les professionnels exigent des réponses appropriées

pour assurer la poursuite de cette activité ancestrale d'intérêt général aujourd'hui et demain, comme hier. Les répercussions de la disparition de l'élevage pastoral sont systémiques avec des conséquences telles que l'abandon des alpages, la dégradation des espaces désertés, la diminution de la biodiversité, les risques naturels, entraînant l'inquiétude des professionnels et des habitants ainsi que la pression sur le secteur touristique...

Face à la précarité croissante d'un écosystème millénaire, la question est posée de la place reconnue à l'homme dans la défense de la biodiversité.

Lors de cette réunion, les aspects essentiels de la profession seront évoqués à travers le témoignage de divers acteurs tels qu'éleveurs, bergers, élus, représentants du Parc Naturel Régional et du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée. Les travaux des scientifiques impliqués dans l'observation du terrain seront présentés par l'un d'entre eux.

La réunion, animée par un journaliste, comprendra 2 séquences de questions / réponses avec le public présent dans la salle.

**Le colloque se déroulera à la salle des fêtes de Roussillon  
le 10 mars 2023 de 16h30 à 19 heures (entrée gratuite).**

Pour plus de précisions sur le contenu, les intervenants et les aspects pratiques cliquer sur le lien :

<https://luberonnature.fr/event/colloque-le-pastoralisme-un-modele-a-preserver-pour-le-bien-du-luberon-et-de-la-planete/>

Ce colloque s'inscrit dans le cycle des conférences organisées régulièrement par l'Association.

**LUBERON NATURE**

Association loi 1901, fondée en 1966

et agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement

80 route de Cavaillon, La Poste de Coustellet, Boite Postale 10, 84660 MAUBEC

Tél.: 07 49 67 85 86

[info@luberonnature.fr](mailto:info@luberonnature.fr) | [www.luberonnature.fr](http://www.luberonnature.fr)